



Politique de santé et de sécurité

Nous – Conseil d'administration de Meggitt PLC, équipe dirigeante et direction à tous les niveaux de l'entreprise – reconnaissons l'importante responsabilité qui nous incombe d'assurer la santé et la sécurité de nos salariés, visiteurs, fournisseurs, clients et de toute autre personne affectée par nos activités, ainsi que la prévention des accidents, et nous nous engageons à :

- Établir un système formel pour gérer la santé et la sécurité afin d'identifier les risques, pour améliorer le processus de manière continue et s'assurer que les ressources adéquates sont en place afin de mettre en œuvre, de contrôler et de vérifier l'efficacité de ce système ;
- Respecter ou dépasser toutes les lois et règles en vigueur en matière de santé et de sécurité et à mettre en œuvre les meilleures pratiques comme le recommandent les organismes de réglementation et consultatifs appropriés ;
- Aligner notre système de gestion de la santé et de la sécurité sur le Système de Production Meggitt qui constitue le cadre servant de référence au Groupe pour lui permettre une amélioration opérationnelle constante et durable.
- Favoriser un milieu de travail sûr et sain par l'application rigoureuse des mesures de prévention des accidents et des blessures pour réduire les risques pour nos salariés et toute autre personne.
- Viser une amélioration constante de nos performances en matière de santé et de sécurité. Instaurer une culture de la sécurité en inculquant à nos salariés le réflexe de la "Sécurité avant tout" et en les impliquant dans les processus de santé et de sécurité.
- Incorporer la santé au travail à toutes nos principales activités en fournissant à nos sociétés Les Procédures de Santé et de Sécurité Meggitt, des conseils et des orientations concernant les risques de santé liés au travail et l'impact qu'une mauvaise santé liée au travail peut avoir sur la capacité d'une personne à effectuer sa mission ;
- Intégrer l'identification, l'évaluation et le contrôle des risques en matière de santé et de sécurité à la gestion opérationnelle de l'activité et aux plans d'activité en veillant à ce que tous les risques liés au milieu de travail soient correctement répertoriés, contrôlés et gérés dans le cadre du processus de gestion des risques.
- Assurer des niveaux de communication appropriés avec les clients, les fournisseurs, les entrepreneurs, les visiteurs et toute personne affectée par nos activités, concernant les risques liés à la santé et la sécurité durant le temps passé dans les installations Meggitt ;
- Concevoir nos produits et nos services pour qu'ils puissent être installés, exploités et entretenus sans risque pour la santé, la sécurité et le bien-être de ceux qui en ont l'usage ;
- Donner à tous nos salariés la capacité de prendre leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité en (i) les encourageant à participer aux discussions et aux consultations sur la santé et la sécurité et à évoquer toute préoccupation en la matière par les voies appropriées ; (ii) en exigeant qu'ils se conforment aux lois et règlements en vigueur en matière de santé et de sécurité et aux Procédures de Santé et de Sécurité Meggitt et (iii) en s'assurant qu'ils signalent les accidents, les incidents, ceux évités de justesse et les situations dangereuses par le biais des procédures de signalement adéquates ;
- Consulter les salariés, directement ou via leurs délégués et s'assurer qu'il est fourni à tous les salariés et aux intérimaires (i) les informations, les instructions et la formation liées à la santé et la sécurité nécessaires pour leur permettre de comprendre les risques résultant de leurs activités et comment réduire ces risques autant que raisonnablement possible et (ii) un équipement de protection individuelle approprié pour s'assurer qu'ils sont protégés autant que possible des risques découlant de leurs activités professionnelles.



Le Conseil d'administration dans son ensemble est responsable de la santé et de la sécurité et délègue les responsabilités de la conception et de la gouvernance de notre programme de santé et de sécurité au Directeur des Affaires du Groupe. Le Conseil d'administration et l'Équipe dirigeante sont régulièrement informés sur l'état d'avancement du processus concernant les résultats en matière de santé et de sécurité par rapport aux objectifs fixés afin que ces résultats soient contrôlés et en constante amélioration. Le Directeur des Opérations et les présidents des divisions sont chargés de veiller à la mise en œuvre et à la supervision de cette politique et de notre programme sur l'ensemble de nos sites.

La présente politique et sa mise en application seront régulièrement examinées pour s'assurer qu'elle demeure pertinente et appropriée à l'entreprise et le Groupe s'engage à fournir tout le soutien nécessaire afin que nos sites puissent satisfaire aux exigences exposées dans cette politique. La présente politique sera communiquée à toute personne travaillant pour le Groupe ou en son nom et sera disponible sur le site web du Groupe (www.meggitt.com).

Approuvée par le Conseil d'administration de Meggitt PLC le 2 novembre 2017.